

# AS TAÏ-JITSU NOISY LE ROI - BAILLY

体  
術  
道

Mairie de Noisy le Roi - 78590 NOISY LE ROI

[Contact.tjbn@gmail.com](mailto:Contact.tjbn@gmail.com)

Facebook : Tai-Jitsu Do Noisy Bailly

[TJBN.fr](http://TJBN.fr)



## FICHE D'INSCRIPTION Saison 2024 – 2025

NOM :	PRÉNOM :
NÉ(E) LE :	Age :
ADRESSE :	
Tel dom :	Portable :
E-mail :	
Personne à prévenir en cas d'urgence :	
Coupon famille nombreuse :	

<b>Montant :</b>	<b>Euros</b>
Mode de règlement : CHEQUE(S)	
<input type="checkbox"/> 1 fois, soit :	
<input type="checkbox"/> 2 fois, soit :	
1 chèque de	euros encaissé en octobre 2024
1 chèque de	euros encaissé en janvier 2025

Tarif 2024 - 2025	Adultes	Etudiants de 14 ans et plus	Enfants de – 14 ans et moins
Normal	300 €	280 €	250 €
Famille Nombreuse (20% - 30%)		224 € (20%) 196 € (30%)	200 € (20%) 175 € (30%)

**NOTE : Une participation de 10 € supplémentaire sera appliquée aux cotisations des personnes ne résidant ni à Bailly, ni à Noisy Le Roi**

Grade	1 <sup>er</sup> règlement	2 <sup>ème</sup> règlement	Certificat Médical

Vous avez connu le club par :	
<input type="checkbox"/> Site Internet	
<input type="checkbox"/> Journée des associations	
<input type="checkbox"/> Bulletin Municipal	
<input type="checkbox"/> Autre	Précision :

*J'autorise l'utilisation des photographies ou vidéo sur lesquels j'apparais dans le cadre unique de l'activité du club (site internet, affiches ou tout autre support servant à la promotion de l'activité du club).  
Je garde la possibilité de faire retirer mon image à tout moment en en faisant la demande au bureau du club*

*Signature du Titulaire, Parent ou Tuteur légal*

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 08 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Les destinataires sont uniquement ceux liés à l'exécution de votre inscription et aux services associés. Vous pourrez accéder aux informations et procéder éventuellement aux vérifications et modifications nécessaires

Contrat Assurance RCP et notice d'information : GENERALI n°AT 885 294, Souhait de souscrire à une assurance complémentaire individuelle plus protectrice oui  non



# AS TAI-JITSU NOISY LE ROI/BAILLY

Mairie de Noisy le Roi  
78590 NOISY LE ROI



## REGLEMENT INTERIEUR

### Règles du pratiquant :

- Le Dojo fonctionne selon des **règles traditionnelles** : vous devez **saluer en montant sur le tapis et en le quittant** ; le cours commence et se termine par une cérémonie formelle, il est essentiel **d'être à l'heure** pour y participer. **Si vous arrivez en retard, vous devez attendre près du Tatami jusqu'à ce que l'enseignant vous fasse signe** de vous joindre au cours. Saluez-le en montant sur le tapis.
- Si, **pour une raison bien précise**, un adhérent **doit quitter le cours avant la fin**, la demande **devra en être faite au professeur avant que le cours ne débute**.
- Le pratiquant **doit porter un kimono complet et une ceinture**, ils doivent être **propres et en bon état** ; **le port des bijoux est proscrit pendant l'entraînement**.
- **Respectez vos partenaires** en veillant à votre **propreté corporelle** : le Tai-Jitsu est un art martial que l'on pratique pieds nus : **les ongles des pieds et des mains doivent donc faire l'objet d'une attention particulière**. **Les cheveux doivent être attachés** lors de la pratique.
- **Respectez les professeurs et l'enseignement qu'ils vous transmettent**; respectez les pratiquants **les plus gradés** et ne discutez jamais à propos d'une technique. Toute forme d'insolence sera proscrite.
- **Il n'y a pas d'esprit de compétition sur le Tatami**, le but n'est pas de vaincre un adversaire mais de faire **progresser son corps, sa technique et son esprit** en suivant **les valeurs des arts martiaux** : courage, amitié, sincérité, honneur, modestie, respect, contrôle de soi, politesse, humilité.
- **Il est interdit de manger et de fumer sur le Tatami et dans le Dojo**. Lors de l'entraînement **veuillez demander au professeur et/ou attendre sa permission pour boire**, exclusivement **en dehors du Tatami**.
- **En cas de problème, d'incident, de conflit au sein du Dojo, le professeur ou un pratiquant gradé doit être prévenu au plus vite afin de résoudre la situation et restaurer un cadre et un esprit de pratique serein**.
- Le pratiquant est tenu de fournir un **certificat de non-contre-indication à la pratique des arts martiaux** ou à défaut de remplir le questionnaire santé 3 semaines après son inscription. Passé ce délai, le pratiquant ne sera pas admis à participer aux séances.
- Pour ne pas perturber les cours, **les accompagnateurs ne sont pas acceptés dans la salle sans autorisation préalable** du professeur.
- Les parents sont tenus de vérifier la présence du professeur au début de chaque cours ; si vous autorisez votre enfant (de moins de 18 ans) à quitter seul le Dojo, vous devrez fournir une attestation.

*Chaque pratiquant de l'AS TJBNS s'engage à respecter ces règles afin de pratiquer dans les meilleures conditions possibles et de cultiver un esprit martial et amical au sein du Dojo.  
En cas de manquement aux règles, une décision d'exclusion peut être prise par les professeurs ou les membres du bureau ; aucune cotisation ne sera remboursée.*

### Avertissement :

*L'A.S. TAI-JITSU n'est absolument pas responsable des objets volés dans l'enceinte du gymnase, il est donc recommandé aux pratiquants de mettre leurs affaires dans un sac de sport et de le ranger correctement dans la salle. Après le cours, nous vous demandons de vérifier que toutes vos affaires sont dans le sac !*